Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260430-2026_023-DE

GUILER-SUR-GOYEN

MAIRIE de GUILER-SUR-GOYEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 avril 2026

AFFICHÉE LE :
22 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 30 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GUILER-SUR-GOYEN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Jacques CARIOU, Maire.

Etaient présents : Jacques CARIOU – Marthe BIGER – Catherine MONNIER - Nadine L'ALLES – Jean-Jacques SAVINA – Marie-Armelle GUELLEC – Patrice FAILLER – Loriane LE BARS – Fabrice TREMEAU – Hélène KERJEAN – Yan AUFFRET

Absents et excusés : Anne MENNECHET ayant donné pouvoir à Marthe BIGER – GOURLAOUEN Guillaume – Enzo BEAUNE Johanna KERAVEC

Secrétaire de séance : Loriane LE BARS

Délibération n° 2026 - 023

Objet : **Affectation des résultats d'exploitation 2025 – Maison médicale**

Le résultat du compte administratif 2025 de la maison médicale s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Excédent : 4 107.68 €
- Investissement : Déficit : 17 791.13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'affecter ces résultats de l'exercice 2025 sur le budget de la maison médicale 2026 de la façon suivante :

- au 1068 (excédent de fonctionnement reporté) : 4 107.68 €

MAIRIE DE GUILER-SUR-GOYEN (Finistère)

Certifié conforme
Fait et délibéré en séance du jour,
Le 29 avril 2026
Le Maire
Jacques CARIOU